

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-03\_94\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIQNS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

**R.D. 201 - REGULARISATION FONCIERE A SAUSHEIM  
B051 - Acquisitions de terrains de voirie**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection de la R.D. 201 et de la rue de la Hardt à SAUSHEIM, à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions